

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'EPALINGES**  
**Séance du 26 septembre 2019 à 20h00 heures**  
Salle des commissions de la Maison Palinzarde

Représentants des autorités communales :

Mme Sandrine LARGEY BOTTI  
MM. Pierre JOLLIET (Municipal) et Marc VERAGUTH (Président)

Représentants des professionnels actifs au sein de l'Etablissement :

Mmes Anne-Laure REYMOND et Antoinette SCHWITZGUEBEL  
M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur)

Représentants des parents d'élèves :

Mme Vanessa RANDEWIJK  
MM. Yann LAVANCHY et Benjamin MIGY

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie d'Etablissement :

Mmes Virginie GUISAN (CAP), Sandrine RAMÒ (AAEE) et Céline PELET (Médecin scolaire)

**1) Bienvenue**

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous pour cette séance du Conseil d'établissement. Mme Virginie Guisan est excusée ce soir. Il souhaite également la bienvenue à M. Pierre-Alain Demierre, nouveau directeur des écoles ainsi qu'à Mme Céline Pelet, médecin scolaire, qui rejoignent ce soir le Conseil d'établissement. Un tour de table est proposé afin que chacun se présente.

**2) Présentation du projet LIFT par Lausanne Région**

Lausanne Région, représenté par Mme Fabienne Saugy, ainsi que Mme Aude Métral, responsable du projet LIFT pour la Suisse romande et le Tessin se joignent à la séance. Le projet LIFT est soutenu depuis ses débuts dans le canton de Vaud par Lausanne Région. Il s'agit d'un projet national de prévention des risques de non insertion professionnelle pour les jeunes qui sont encore à l'école obligatoire. L'idée est de proposer à des jeunes dès la 9<sup>ème</sup> Harmos de se familiariser au monde professionnel aux moyens de stages pour développer des compétences sociales professionnelles personnelles à faire valoir ensuite lorsqu'ils chercheront un apprentissage. Les jeunes ciblés sont des jeunes qui risquent de ne pas trouver directement et facilement une solution professionnelle, et donc de se retrouver en mesure de transition. Le centre de compétence LIFT collabore avec les écoles secondaires, avec lesquelles il signe une convention de collaboration afin de mettre en place le projet dans la commune. Pour que les jeunes pressentis à participer à LIFT puissent bénéficier du projet, il faut des entreprises partenaires et des communes. Ces jeunes sont en général placés dans des projets spécifiques où les entreprises qui seraient proposées resteraient dans et aux alentours de la commune. Il convient que le jeune n'ait pas trop de km à faire pour se rendre à son stage. Les entreprises d'accord de prendre en charge ces jeunes s'engagent à les encadrer.

Comme ce soir, Lausanne Région présente ce projet aux différents Conseils d'établissement afin de voir s'il y a un intérêt à démarrer ce projet et si oui, dans quelles mesures le lien entre les différents acteurs concernés peut être mis en place.

En termes de timing, si l'école signe la convention de collaboration prochainement et après la désignation des personnes, entreprises formatrices et la présentation aux enseignants, l'année scolaire 2020-2021 est visée. Le début peut très bien se faire en début d'année civile ou scolaire.

Il convient de voir maintenant si l'Etablissement d'Epalinges montre de l'intérêt et s'il est prêt à porter cela avec le soutien des enseignants. Il s'agit également de trouver et convaincre des entreprises à rejoindre ce projet.

Pour la direction, le nœud du problème est le timing. Cette présentation vient en parallèle d'une démarche voulue par la DGEO qui est la mise en place des référents AMP (Approche du monde professionnel) dans les établissements. L'enjeu est l'adhésion des enseignants et le fait de trouver les personnes qui vont porter ce projet à l'intérieur de l'Etablissement.

Un point de situation sera fait lors de la prochaine séance.

### **3) Communications de la direction des écoles**

La thématique des horaires scolaires est soulevée, plus particulièrement la question des élèves de Bois-Murat terminant l'école à 17h15. Les travaux sur le site de l'école accentuent le fait que de nombreux élèves terminent l'école à 17h15 alors que la LEO prévoit que l'école ne doit pas aller au-delà de 17h. Le Conseil d'établissement doit être consulté pour la question des horaires. La direction reviendra donc au printemps 2020 avec une proposition de nouveaux horaires permettant d'être en conformité avec la loi.

La machine Selecta sera retirée du site de Bois-Murat, selon ordre de la cheffe du département. En effet, l'enjeu du contenu est remis en question (produits, prix, etc.).

Le « Concept 360 » concerne les élèves à besoins spécifiques qui pourront bénéficier, grâce à un système global, d'un soutien et d'une nouvelle approche basée sur les meilleures pratiques. Les établissements ont été chargés de la mise en place de ce concept, ceci dans un délai de trois ans.

Actuellement, l'Etablissement répond déjà aux différentes problématiques venant des élèves. L'idée est d'associer le plus et mieux possible les acteurs de l'école (enseignants, parents, commune, etc.). L'objectif de cette année scolaire est de lister les difficultés auxquelles l'Etablissement doit répondre, de la manière la plus exhaustive possible. Le Conseil d'établissement sera associé à ces réflexions autour du fonctionnement de l'Etablissement.

### **4) Adoption des procès-verbaux des séances du 06 décembre 2018 et du 04 avril 2019**

Le procès-verbal modifié du 06 décembre 2018 ainsi que le celui du 05 avril 2019 sont acceptés à l'unanimité. Ils seront mis à disposition du public sur le site de la commune.

### **5) Structure de séance du Conseil des élèves**

Actuellement, un délégué par classe de 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup>, est nommé chaque année. Il est dans ce contexte difficile pour le Conseil d'établissement de les voir, de les mettre en avant et les coacher. La question du mandat sur trois ans est soulevée mais

souvent une année est déjà longue pour certains, il arrive également que ce mandat ne corresponde pas à ce qu'ils s'étaient imaginés.

La dernière rencontre entre le Conseil des élèves et les représentants du Conseil d'établissement n'a pas été très concluante, la moitié des délégués étaient absents à ce moment-là et représentés par des élèves qui n'étaient pas très impliqués.

Le Conseil d'établissement doit être un relai pour certaines questions des délégués, cela permettrait de renforcer leurs pouvoirs ou leurs potentiels. Mais pas pour tous les sujets. Indépendamment, il y a un enjeu pour les élèves de comprendre à quoi ils peuvent bien servir. Il faut qu'il y ait une réelle prise de conscience des délégués sur le fait qu'ils peuvent avoir une influence sur leur école en venant avec des vrais projets, comme par exemple le tri des déchets, l'aménagement des extérieurs (préaux) du collège de Bois-Murat, etc.

Il faut éviter la rencontre par principe. Si le Conseil d'établissement a besoin de l'avis du Conseil des élèves sur une thématique et vice-versa, la démarche sera lancée.

Concrètement, l'idée serait maintenant d'amener le Conseil des élèves à parler des préaux scolaires. La responsable du CAP, soutenue par d'autres membres, serait déléguée pour faire des propositions et trouver des solutions.

Etant donné qu'elle est absente ce soir, la discussion est reportée à la prochaine séance.

## **6) Divers et propositions individuelles**

Suite à la séance du Conseil communal du 19 février 2019, une motion, transformée en postulat le 24 septembre dernier, demandant que la contribution versée par la Commune pour chaque élève pour le voyage d'étude de la 11<sup>ème</sup> ne soit pas versée si le voyage est effectué en avion. Le montant ainsi économisé sert à augmenter la contribution versée pour les voyages en train. Parallèlement à cela, un postulat a également été déposé au Conseil communal, invitant l'Etablissement à mettre en place une commission thématique environnement et climat. Vu que ces deux postulats se rejoignent, une réponse sera donnée. Il conviendra que le Conseil d'établissement évoque l'avancement de cette réflexion lors de la prochaine séance. Mais il est certain que la volonté du Conseil communal n'est pas de réduire les sorties et les camps !

Le rapport d'activité du Conseil d'Etablissement sera présenté au Conseil communal début 2020. Ce rapport sera d'abord établi par le Président et validé par le Conseil d'établissement avant sa présentation officielle.

L'assemblée annuelle des parents aura lieu le mardi 01 octobre 2019 à la salle de quartier de Bois-Murat.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance à 22 h 00.

**Agenda et ordre du jour de la prochaine séance** : Jeudi 05 décembre 2019 à 19 h 00

- Point de situation du projet Lift
- Structure de séance du Conseil des élèves
- Observatoire de la cohabitation
- Postulats voyages d'études 11<sup>ème</sup>